Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

La CPAM de Vaucluse distribue des milliers de kits d'hygiène aux plus précaires



La Caisse Primaire d'Assurance maladie de Vaucluse a distribué, aujourd'hui, 8 000 de kits d'hygiène, des protections menstruelles et 600 couvertures de survie à trois associations partenaires ainsi qu'à Avignon Université, à destination des personnes les plus précaires.

Ces produits d'hygiène et de lutte contre le froid – d'une valeur de 38 000€- ont été remis au SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation), au Secours populaire, au Secours Catholique et à Avignon Université en présence de Fabien Roux, président de la CASS (Commission d'action sanitaire et sociale), Jean-Paul Sadori, président du Conseil et Sophie de Nicolaï, directrice de l'Assurance Maladie de Vaucluse.

Objectif

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Venir en aide aux personnes sans-abris du Vaucluse par l'intermédiaire des associations ainsi qu'aux étudiants boursiers via Avignon Université, pour lutter contre la précarité menstruelle avec la distribution de protections hygiéniques pour toutes les étudiantes d'Avignon.

Pauvreté

En effet, avec un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale, soit 19,5 % (contre 15,8 % en 2023) et une population jeune en situation de pauvreté significative, le Vaucluse est le cinquième département le plus pauvre de métropole (Source Insee). Raison pour laquelle, lors de la Commission d'action sanitaire et sociale (CASS) de novembre dernier, une subvention de 38 000€ a été votée par les conseillers membres pour lutter contre la pauvreté des jeunes et favoriser l'accès aux soins des jeunes femmes, étudiantes et aux sans-abris.

L'action sanitaire et sociale de l'Assurance maladie

Dans la plupart des Caisses primaires d'Assurance maladie (CPAM), des commissions d'action sanitaire et sociale sont mises en place pour attribuer des aides extra-légales aux assurés sociaux confrontés à des difficultés financières dues à la maladie. Ces commissions attribuent également des financements utiles à des usagers exposés à des difficultés financières d'accès aux soins ou qui, en raison de la maladie, subissent des pertes de revenus telles qu'il leur est impossible de faire face, sans aide, aux charges de la vie quotidienne.

Fonds national d'action sanitaire

L'action sanitaire et sociale des caisses est financée par le Fonds national d'action sanitaire et sociale (FNASS), réparti annuellement entre les différentes caisses locales qui gèrent cette enveloppe. Elle est aussi appelée communément 'Fonds de secours'. Les commissions peuvent également attribuer des 'aides collectives' à certaines associations qui présenteraient un projet lié à la santé, comme par exemple un programme de prévention ou d'accompagnement.

En savoir plus

Dans une étude publiée en décembre dernier, l'Observatoire des inégalités, relate que « Selon les départements, entre 9 % et 36 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté de 60 % du revenu médian selon l'Insee (données 2021). La Réunion est le département où le taux de pauvreté est le plus élevé : plus d'un tiers de sa population vit avec moins de 1 200 euros par mois, le seuil de pauvreté pour une personne seule. En outre-mer, la Martinique présente également un taux de pauvreté élevé de 27 %. La pauvreté est encore bien plus étendue à Mayotte, mais nous ne disposons pas des données.

Le Gard et le Vaucluse

En France métropolitaine, la pauvreté est la plus forte en Seine-Saint-Denis (28 %). Le sud de l'Hexagone est aussi touché : cinq départements (Pyrénées-Orientales, Aude, Haute-Corse, Gard et Vaucluse) figurent dans notre classement des dix départements où le taux de pauvreté est le plus élevé. Environ 20 % de leur population dispose de ressources inférieures au seuil de pauvreté, soit près d'1,5 fois le niveau de la France métropolitaine (15 %). En neuvième position, avec un taux de pauvreté de 20 %, on trouve le département du Nord dans les Hauts-de-France, une région où la pauvreté est importante. Enfin, alors que la région Grand Est se situe au niveau du taux de pauvreté moyen de la France

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

métropolitaine, l'un de ses départements, les Ardennes, apparait dans notre classement avec un taux de pauvreté de 19 %.

La pauvreté ne concerne pas les mêmes populations selon les départements.
En schématisant, en Ile-de-France et dans le Nord, la pauvreté se concentre dans les grandes agglomérations et touche davantage les actifs et les familles. Les départements ruraux et peu peuplés, comme l'Aude, le Gard ou les Pyrénées-Orientales, où le taux de pauvreté avoisine les 20 %, sont marqués par une pauvreté plus importante des personnes âgées. Quant aux départements d'outre-mer, il s'agit de territoires au faible développement économique, au niveau de chômage très élevé et où les inégalités de revenus sont particulièrement fortes.
Sources : Observatoire des inégalités et Insee, données 2021.

Les 10 départements où le taux de pauvreté est le plus élevé

Unité : %

		Taux de pauvreté
974	La Réunion	36,1
93	Seine-Saint-Denis	28,4
972	Martinique	26,8
66	Pyrénées-Orientales	21,2
11	Aude	20,8
2B	Haute-Corse	20,2
30	Gard	20,0
84	Vaucluse	19,9
59	Nord	19,5
08	Ardennes	19,4
	France métropolitaine	14,9